



EXERCICE 2013



Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 1.422.000 Euros

54, Boulevard Thiers
B.P. 80072
42002 St Etienne Cedex 01
www.verney-carron.com
www.l.atelier.verney-carron.fr
www.verney-carron-security.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ordinaire Annuelle Mixte

DU 23 JUIN 2014

EXERCICE 2013

MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

(Art. L. 225-115 du Code de Commerce et art. 135 du décret du 23 Mars 1967)

NOM, Prénoms, Dénomination ou Raison Sociale des Membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, et autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de surveillance.

MEMBRES DU DIRECTOIRE

Monsieur Jean VERNEY-CARRON, Président

Monsieur Guillaume VERNEY-CARRON, Directeur Général,

Monsieur Pierre VERNEY-CARRON

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Claude VERNEY-CARRON, Président

Madame Agnès VERNEY-CARRON, Vice-Présidente

Madame Camille VERNEY-CARRON,

Autre fonction :

- Gérante de la Société Camille Papilles.

Monsieur Charles MOULIN

Autre fonction :

- Président du Conseil de Surveillance de MOB OUTILLAGE.

Monsieur Geoffroy VERNEY-CARRON

Autre fonction :

- Gérant de la Société WELLNESS PALADINS.

Monsieur François MONTES

Monsieur Yvan PHAM

Autres fonctions :

- Gérant de la S.C.I. BAROUD

- Gérant de la société YPG

- Membre du Conseil d'Administration de la Société Euro-Outdoor.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

nommés pour les exercices 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015

Le Cabinet Michel TAMET & Associés, Société d'expertise comptable à Saint-Etienne et Commissaire aux Comptes, Membre de la Compagnie de Lyon, titulaire.

M. Bruno DUBANCHET, Expert-Comptable à Saint-Etienne et Commissaire aux Comptes, Membre de la Compagnie de Lyon, suppléant.

RAPPORT DE GESTION

du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire

Annuelle Mixte du Lundi 23 Juin 2014

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle Mixte, en exécution des prescriptions légales, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2013**.

Les comptes annuels comprennent le compte de résultat, le bilan et l'annexe.

En application des dispositions des articles L.225-100 alinéa 2 et L.232-1 - II et R.225-102 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées, les perspectives d'avenir, les événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et les activités de la société en matière de recherche et de développement.

Un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices vous est présenté.

Nous vous donnons en outre les informations rendues obligatoires par les textes en vigueur et nous sommes prêts à vous fournir toutes précisions et tous renseignements complémentaires.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, votre Commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels qui vous sont présentés et à la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L.225-88 alinéa 2 du Code de Commerce, votre Commissaire aux comptes vous présentera également son rapport sur les conventions réglementées intervenues entre la société et les personnes désignées par les textes en vigueur.

Le présent rapport ainsi que ceux du Commissaire aux comptes, de même que les comptes annuels ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par la Loi.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'exercice clos le 31 décembre 2013 enregistre une baisse du chiffre d'affaires d'environ 9% par rapport à celui de l'exercice précédent, représentant en valeur 1 123 765 €; il passe ainsi de 12 441 511 € à 11 317 746 €

La production stockée est passée de 129 966 euros l'année dernière à 713 956 euros au 31 décembre 2013 du fait du décalage des livraisons attendues sur l'exercice finalement décalées sur l'exercice suivant.

Les charges d'exploitation ont légèrement progressé, et sont passées de 12 373 644 euros de l'exercice précédent à 12 404 664 euros.

Lors de cet exercice, nous avons cédé la totalité de notre participation au capital de la société CI-LVC SAS à un opérateur textile concurrent de cette société.

Courant du mois de novembre 2013, nous avons pris une participation à hauteur de 10 % du capital social de la société Turque dénommée ARMSAN SILAH SANAYI VE TICARET A.S. Ladite acquisition a été financée, pour partie, par concours bancaires. En garantie des emprunts, le fonds de commerce de la société a été nanti au profit de la Banque Populaire Loire et Lyonnais, la Société Générale, la BNP Paribas, CIC Lyonnaise de Banque et la Bpifrance pour un montant global de 2 000 000 €uros.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 11 774,59 € contre 10 511,44 € au 31 décembre 2012.

Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés compte tenu des crédits d'impôt (recherche, métier d'art, ...) qui se sont élevés à 193 215 € pour 2013.

La société a perçu au titre de l'exercice un CICE d'un montant de 92 770 euros lequel a été utilisé aux fins d'améliorer le besoin de fonds de roulement de la Société.

Monsieur Michel VERNEY-CARRON, vice-président et membre du Conseil de surveillance nous a quitté le 27 septembre 2013.

RESULTATS DE L'ACTIVITE

Le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 fait apparaître les montants suivants :

Résultat d'exploitation	€. 81 330
Résultat financier	€. (82 021)
Résultat courant avant impôt	€. (691)
Résultat exceptionnel	€. (200 836)
Résultat net	€. 11 774

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous attendons une évolution positive du marché.

L'augmentation du chiffre d'affaires que nous espérons va dépendre du marché export et plus particulièrement de notre département Verney-Carron Security.

Nous nous efforcerons de maintenir un taux de charges similaire à celui de l'exercice 2013.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, notre société a poursuivi ses travaux concernant la mise au point de nouveaux produits, ce qui lui permet de continuer à bénéficier d'un crédit d'impôt recherche pour un montant de 156 972 €.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice dont nous soumettons les comptes à votre approbation, les événements suivants sont survenus :

Lors de sa séance du 15 avril 2014, le Conseil de Surveillance a coopté Madame Camille VERNEY-CARRON aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Michel VERNEY-CARRON, décédé. Cette nomination est à ratifier par la présente Assemblée Générale.

MODIFICATIONS APORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis selon les formes et les méthodes retenues antérieurement.

INFORMATIONS SUR LA DECOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après de la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

A/ EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

	< 90 jours et > 60 jours	< 60 jours et > 45 jours	< 45 jours et > 30 jours	< 30 jours	TOTAL
France	26 696.61 €	281 121.41 €	248 239.84 €	581 626.81 €	1137 684.67 €
Etrangers	20 736.13 €	11 899.28 €	14 822.64 €	43 270.02 €	90 728.07 €

B/ EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

	< 90 jours et > 60 jours	< 60 jours et > 45 jours	< 45 jours et > 30 jours	< 30 jours	TOTAL
France	21 193.04 €	81 099.73 €	198 837.03 €	379 714.31 €	680 844.11 €
Etrangers	59 182.80 €	33 950.17 €	11 768.79 €	84 593.81 €	189 495.57 €

ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

1. En application des dispositions de l'article L.233-6 alinéa 1 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte :

1.1 Des prises de participation intervenues au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social en France et représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital des dites sociétés.

Au cours de l'exercice écoulé, notre société a pris une participation de

- 10 % au capital de la société de droit turc dénommée ARMSAN SILAH SANAYI VE TICARET A.S., enregistrée sous le numéro 594064 au Registre du Commerce d'Istanbul et ayant son siège social à l'adresse « Inkilap Mahallesi, Alemdag Caddesi, Siteyolu Sok., No: 3, Ümraniye, Istanbul.

1.2. des prises de contrôles intervenues au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social en France. (Nous vous rappelons qu'une société est considérée comme en contrôlant une autre, lorsqu'elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.233-3 I du Code de Commerce)

- Au cours de l'exercice écoulé, notre société a pris une participation de 67 % au capital de la société VERNEY-CARRON ARMEMENT SAS au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 54 boulevard Thiers, 42000 SAINT ETIENNE, immatriculée sous le numéro 794 741 041, en assumant ainsi le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce.

2. En application des dispositions de l'article L 233-6 alinéa 2 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte de l'activité et des résultats :

- des filiales de la société (détenue de plus de la moitié du capital – article L.233-1),
- des sociétés qu'elle contrôle au sens des dispositions de l'article L.233-3 I.

La société VERNEY-CARRON ARMEMENT, dont l'activité est la conception, le développement, la production, l'assemblage, la commercialisation, la vente, la réparation et l'entretien d'armes légères, d'équipements électro-optiques, de systèmes de défense, d'équipements et accessoires et autres produits et accessoires connexes destinés aux marchés publics et privés, clôture son premier exercice social le 31 décembre 2014.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTES SOCIETES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous informons que durant l'exercice écoulé, les mandataires sociaux de la société ont exercé les fonctions suivantes dans d'autres sociétés :

Voir page 2 de la brochure.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

En application des dispositions de l'article L.225-102 alinéa 1 du Code de Commerce nous devons vous rendre compte de l'état de la participation des salariés dans le capital social à la clôture de l'exercice, lorsque cette participation fait l'objet d'une gestion collective :

Dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE), visé aux articles L.3332-1 et suivants du Code du Travail,

Dans le cadre d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) visé aux articles L.214-39 et L.214-40 du Code Monétaire et Financier,

Dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, visée à l'article L.3322-1 du Code du Travail.

Pour déterminer la fraction du capital détenue par les salariés dans le cadre d'une gestion collective, il y a lieu de tenir compte :

des actions détenues par les salariés de la société ;

des actions détenues par les salariés des sociétés liées à la société, savoir :

- ses filiales dont elle détient au moins 10 % du capital
- sa société mère, lorsque celle-ci détient au moins 10 % du capital de la société
- ses sociétés sœurs lorsque leur capital est détenu, comme celui de la société, à au moins 50 % par une société mère commune.

Nous vous indiquons qu'à la date de clôture de l'exercice les salariés de la société et du groupe ne détenaient aucune participation dans le capital social, dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise (PEE) existant au sein de la société.

Nous vous indiquons également que la société a conclu un accord d'intéressement et qu'elle est soumise aux règles régissant la participation des salariés aux résultats.

En application des dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce, l'assemblée générale des actionnaires sera appelée à statuer en 2016 sur un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, si ces salariés ne détenaient pas à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2015, au moins 3 % du capital social de la société.

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes sociaux annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 11 774,59 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Autres réserves 11 774,59 €

RÉSULTATS (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 422 000,00	1 422 000,00	1 422 000,00	1 422 000,00	1 422 000,00
Nombre des actions ordinaires existantes	444 375	444 375	444 375	444 375	444 375
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
NOMBRE MAXIMAL D' ACTIONS FUTURES À CRÉER :					
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires H.T.	8 615 214,21	9 385 525,00	11 878 002,15	12 441 511,46	11 317 746,97
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 199 777,68	- 67 187,00	2 518 372,30	484 699,96	- 1 205 650,45
Impôts sur les bénéfices	- 186 650,00	- 165 476,00	- 8 382,60	- 64 542,00	- 213 302
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	173 031,93	- 85 526,00	1 427 604,19	10 511,41	11 774,59
Résultat distribué	0	0	97 762,50	0	0
III. RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 0,03	- 0,22	5,45	1,23	-2,23
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,38	- 0,19	3,21	0,02	0,026
Dividende attribué à chaque action (a)	0	0	0,22	0	0
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	94	95	95	104	97
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 967 763,86	2 915 542,14	2 989 906,40	3 093 940,55	3 119 091,56
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc)	1 293 393,24	1 261 871,53	1 362 278,05	1 398 578,54	1 378 946,55

(a) Préciser, le cas échéant, par catégorie, s'il s'agit d'un dividende brut ou net.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VERNEY CARRON S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable, sur les bases des éléments disponibles à la date d'arrêt des comptes, des estimations significatives retenues pour l'établissement des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble, particulièrement pour ce qui concerne la valorisation et la dépréciation des actifs : immobilisations financières, stocks, en-cours de production et créances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Saint-Etienne le 6 Juin 2014

Le Commissaire aux Comptes
Michel TAMET et Associés
Société inscrite auprès de la
Compagnie Régionale de Lyon

Michel TAMET

RAPPORT
établi par le Conseil de Surveillance
et présenté à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle Mixte du Lundi 23 Juin 2014

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous devons vous présenter notre rapport sur le contrôle de la gestion de votre Directoire et sur le bilan et les comptes annexes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

Le rapport du Directoire vous a donné toutes informations nécessaires en ce qui concerne les activités de notre société et les résultats de l'exercice.

D'autre part, le Commissaire aux comptes vous a communiqué dans ses rapports toutes les explications utiles sur les comptes et le bilan dont il a certifié la régularité et la sincérité.

De même, il vous a donné toutes indications nécessaires en ce qui concerne les conventions existants entre la société, et les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, dans son rapport spécial.

Quant à nous, nous vous présentons nos observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

- Sur le rapport du Directoire

Nous n'avons pas de remarques particulières à faire sur le rapport du Directoire.

- Sur les comptes de l'exercice

Nous approuvons les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés par le Directoire et conformes aux normes comptables.

Le Conseil de Surveillance
Claude VERNEY-CARRON

TEXTE DU PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE MIXTE EN DATE DU LUNDI 23 JUIN 2014

I. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance et le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 quitus de leur gestion aux Membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice comportent une somme de 8 705 €, non admise dans les charges déductibles en vertu des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 11 774,59 €, décide de l'affecter comme suit :

Autres réserves 11 774,59 €

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	RÉFACTION(*)
31/12/2010	0 €	0 €
31/12/2011	0,22 €	0,088 €
31/12/2012	0 €	0 €

(*) pour les personnes physiques, taux de réfaction de 40 % pour les dividendes distribués en 2012 au titre de l'exercice clos en 2011

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant le terme du mandat de membre du Conseil de Surveillance de :

- Monsieur MONTES

décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2019.

SIXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant le terme du mandat de membre du Conseil de Surveillance de :

- Monsieur Yvan PHAM

décide de ne pas le renouveler.

Le nombre de membres encore en fonction restant supérieur au minimum légal et statutaire, l'Assemblée Générale décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance, faite à titre provisoire par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 15 avril 2014, de :

- Madame Camille VERNEY- CARRON, demeurant à ASNIERES SUR SEINE (92600), 55 RUE DU CHATEAU
en remplacement de :
Monsieur Michel VERNEY-CARRON, décédé.

En conséquence :

Madame Camille VERNEY- CARRON exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée, qui statuera sur les comptes de l'exercice clos, en 2018.

II. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide de modifier la dénomination sociale de la société qui est actuellement «VERNEY CARRON S.A.» pour adopter celle de «VERNEY-CARRON S.A.».

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide de mettre à jour l'article 2 «DENOMINATION» des statuts comme suit :

ARTICLE 2 - DENOMINATION

La dénomination de la société est «VERNEY-CARRON S.A.»

- Le reste de l'article restant inchangé.

.../...

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA Verney-Carron</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>54 boulevard Thiers 42000 ST ETIENNE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>5 7 4 5 0 1 5 5 7 0 0 0 4 9</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2013</u>					
		N-1 <u>31/12/2012</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	168 905	168 181	723	9 270
		Fonds commercial (1) AH	AI	235 380		235 380	235 380
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	110 388		110 388	110 388
		Constructions AP	AQ	1 462 490	946 997	515 493	581 641
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	7 360 941	7 196 876	164 064	132 628
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	326 788	282 592	44 195	24 641
		Immobilisations en cours AV	AW				
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	1 953 350		1 953 350	922 835
		Créances rattachées à des participations BB	BC				28 079
		Autres titres immobilisés BD	BE				
		Prêts BF	BG				
		Autres immobilisations financières* BH	BI	40 000		40 000	
	TOTAL (II) BJ		11 658 244	8 594 648	3 063 595	2 044 863	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	1 649 769	34 079	1 615 690	1 568 462
		En cours de production de biens BN	BO	650 116		650 116	705 205
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	5 451 623	120 249	5 331 374	4 487 995
		Marchandises BT	BU	533 698		533 698	406 022
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	2 144 405	131 523	2 012 881	2 785 250
		Autres créances (3) BZ	CA	683 992		683 992	789 242
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE				
	Disponibilités CF	CG	658 833		658 833	654 002	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	67 357		67 357	81 237	
	TOTAL (III) CJ	CK	11 839 795	285 851	11 553 943	11 477 420	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif* (VI) CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	23 498 039	8 880 500	14 617 538	13 522 283	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	21 278	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	208 277	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA Verney-Carron		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 422 000.....)	DA	1 422 000	1 422 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	142 200	142 200	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	6 212 365	6 201 854	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	11 774	10 511	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	7 788 340	7 776 565	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN	257 565	90 000	
TOTAL (II)		DO	257 565	90 000	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		135 136	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		135 136	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 837 881	898 204	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	1 500 000	1 500 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 015 997	1 851 729	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 156 022	1 125 904	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	61 731	144 742	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	6 571 633	5 520 581		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	14 617 538	13 522 283		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 343 367	5 500 053		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		107 776		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : SA Verney-Carron								Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	537 584	FB	287 105	FC	824 690	764 915	
	Production vendue { biens * services *	FD	6 643 373	FE	3 679 355	FF	10 322 729	11 483 150	
		FG	46 010	FH	124 316	FI	170 327	193 445	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	7 226 968	FK	4 090 778	FL	11 317 746	12 441 511	
	Production stockée*				FM	717 468	129 966		
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO		3 324		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	391 869	172 585		
	Autres produits (1) (11)				FQ	58 909			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	12 485 994	12 747 386
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	972 821	829 658	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(127 675)	45 764	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 839 895	2 776 456	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(81 307)	11 199	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 583 311	3 488 242	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	290 751	253 363	
	Salaires et traitements*					FY	3 119 091	3 093 940	
	Charges sociales (10)					FZ	1 378 946	1 398 578	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	147 501	167 053
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	210 872	213 985
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	70 455	95 403	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	12 404 664	12 373 644	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	81 330	373 742	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 330		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 096	9 264	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	96	300	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	7 522	9 564
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	89 289	171 666	
	Différences négatives de change					GS	254	767	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	89 544	172 434
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(82 021)	(162 869)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(691)	210 872	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA Verney-Carron			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N		
			Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	645	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	737 658	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	1 057 610	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	1 795 269	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	15 660	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	1 980 445	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	397 861	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	1 996 106	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(200 836)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	2 040	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	(213 302)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	14 288 787	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	14 277 012	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	11 774	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de location immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	31 191
			- Crédit-bail immobilier	HQ	34 514
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	(355)
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	86 983
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	58 894
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	35 558
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Voir état annexe			Charges exceptionnelles		
			Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures		
Impôts et taxes		(4 047)			
		3 691			
Charges sociales					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA Verney-Carron										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	401 545	KE		KF	2 740	
CORPORELLES	Terrains					KG	110 388	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	531 337	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2		KP	925 215	KQ	5 938	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS	7 283 361	KT	87 651	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX	
		Matériel de transport*					KY	584	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	298 736	LC		LD	27 467
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	9 149 623	LO		LP	121 056	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U	2 008 524	8V		8W	1 953 350	
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V	40 000	
	TOTAL IV					LQ	2 008 524	LR		LS	1 993 350	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	11 559 693	ØH		ØJ	2 117 146		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						1		2		3		
										4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	404 285	LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	110 388	LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	531 337	MB			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME			
	Inst. gales, agencets et am. des constructions					IS		MG	931 153	MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	10 071	MJ	7 360 941	MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers					IU		MM		MN	
		Matériel de transport					IV		MP	584	MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	326 203	MT	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG	10 071	NH	9 260 608	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations				28 079	IØ		ØX	1 980 445	ØY	1 953 350	
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	40 000	
	TOTAL IV				28 079	I3		NJ	1 980 445	NK	1 993 350	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				28 079	I4		ØK	1 990 517	ØL	11 658 244	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA Verney-Carron										Néant <input type="checkbox"/> *																	
CADRE A																											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice															
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CY			EL			EM			EN												
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II			PE			156 894			PF			11 287			PG			PH			168 181			
Terrains			PI			PJ			PK			PL															
Constructions			Sur sol propre			PM			276 033			PN			15 956			PO			PQ			291 989			
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			PU												
			Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			598 878			PW			56 128			PX			PY			655 007			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			7 150 732			QA			56 215			QB			10 071			QC			7 196 876			
Autres immobilisations			Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD			QE			QF			QG												
			Matériel de transport			QH			86			QI			116			QJ			QK			203			
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			274 593			QM			7 796			QN			QO			282 389			
			Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT												
TOTAL III			QU			8 300 324			QV			136 214			QW			10 071			QX			8 426 466			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			8 457 218			ØP			147 501			ØQ			10 071			ØR			8 594 648			
CADRE B																											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																											
Immobilisations amortissables												DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
												Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I												M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II												N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
Terrains												Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions												Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
												Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
												Ins. gales, agenc. et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage												T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles												Inst. gales, agenc. am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
												Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
												Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
												Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III												X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV												NL						NM						NO			
Total général (I+II+III+IV)												NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)												NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C																											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*																											
												Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler																		Z9			Z8						
Primes de remboursement des obligations																		SP			SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA Verney-Carron

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	135 136 5W	135 136 5X	5Y
TOTAL II	5Z	135 136 TV	135 136 TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	1 057 610 9V	1 057 610 9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	191 070 6P	64 010 6R	154 328 6S
	Sur comptes clients	6T	53 658 6U	105 739 6V	131 523 6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	1 302 339 TY	1 227 360 TZ	285 851 UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 437 476 UB	1 362 497 UC	285 851 UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	210 872	304 886	
	- financières	UG			
	- exceptionnelles	UJ		1 057 610	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	40 000	UV		UW		40 000			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	208 277					208 277			
	Autres créances clients	UX	1 936 127		1 936 127						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 250		1 250						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	8 339		8 339						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	379 763		379 763					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	56 364		56 364					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	7 846		7 846					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	230 429		230 429						
	Charges constatées d'avance	VS	67 357		67 357						
	TOTAUX		VT	2 935 754	VU	2 687 477	VV		248 277		
RENVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 837 881		1 109 616		1 129 249		599 015		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 500 000				1 500 000				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 015 997		1 015 997						
Personnel et comptes rattachés		8C	534 182		534 182						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	512 904		512 904						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	11 674		11 674						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	97 260		97 260						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	61 731		61 731						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	6 571 633	VZ	3 343 367		2 629 249		599 015		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2 830 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	782 694	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

ANNEXE DE BASE

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Cession de la participation détenue dans CI-LVC ;
- Prise de participation de **10 %** du capital de la société Turque ARMSAN ;
- Prise de participation de **67 %** du capital de la Société Verney-Carron Armement.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

TITRES DE FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Liste des filiales et participations :

Informations financières (en k€)	Capitaux Propres	Quote part du capital (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
Sté Turque : ARMSAN (1)	2 382 k€	10 %	1 950 k€	1 950 k€	0 k€	/	7 702 k€	335 k€	/
Sté Française : Verney-Carron Armement	1 ^{er} bilan en 2014	67 %	3 k€	3 k€	0 k€	/	1 ^{er} bilan en 2014	1 ^{er} bilan en 2014	/

(1) Cours retenu de la livre turque : 1 € = 3.08 livres Turques.

La prise de participation au sein de la société Turque ARMSAN s'est faite dans le cadre d'une augmentation de capital de celle-ci.

- Transactions entre parties liées :

Les transactions réalisées par la société avec des parties liées étant conclues à des conditions normales de marché, aucune information n'est à relater à ce sujet.

